

MAITRE D'OUVRAGE
Commune de Chef-Boutonne

Site Patrimonial Remarquable (SPR)
En remplacement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), conformément à la loi CAP du 7 juillet 2016

Commune de Chef-Boutonne (79)

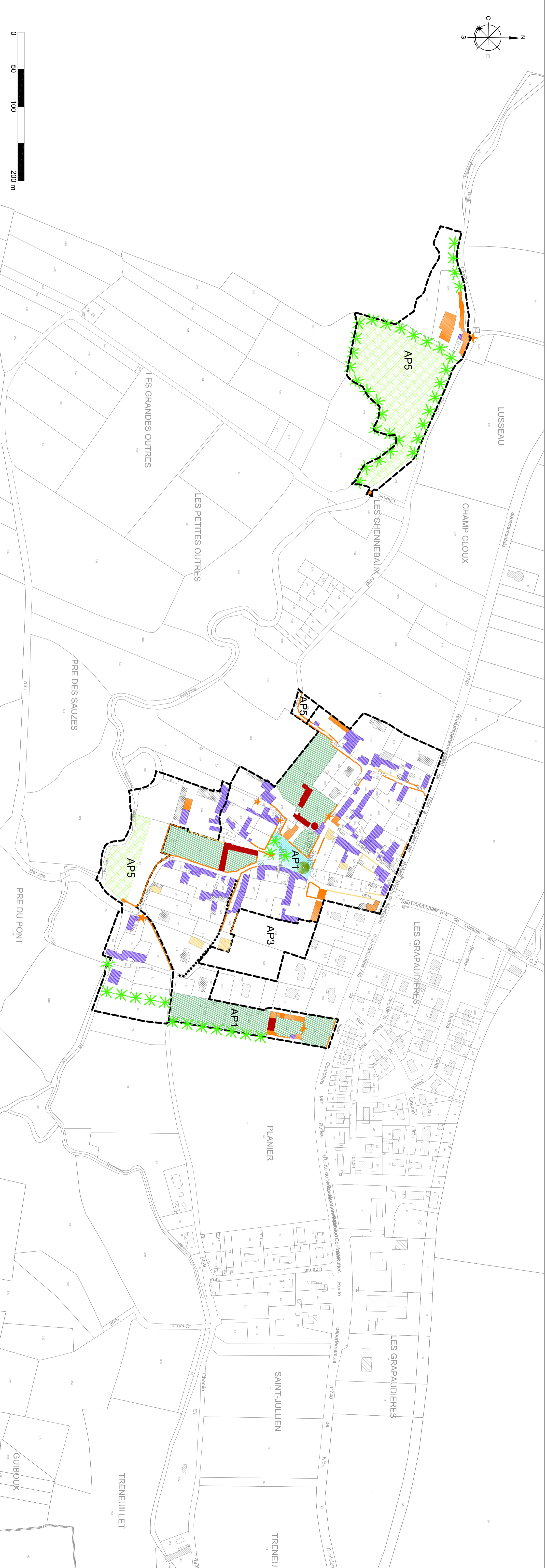
SPR - dossier de création
Pièce n°2
Règlement graphique

A0 - 1/2500
Octobre 2018

ATELIER SITES ET PROJETS		ANPAK	
urbanisme paysagiste	architecte du patrimoine	indice	date / modification
Source de la Mairie 14 Rue des Eclats 79100 Chef-Boutonne 02 40 39 01 95 02 51 46 86 43			

ANPAK
ANPAK ASSOCIATION DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PAS-SPR-creation



LEGENDE :

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

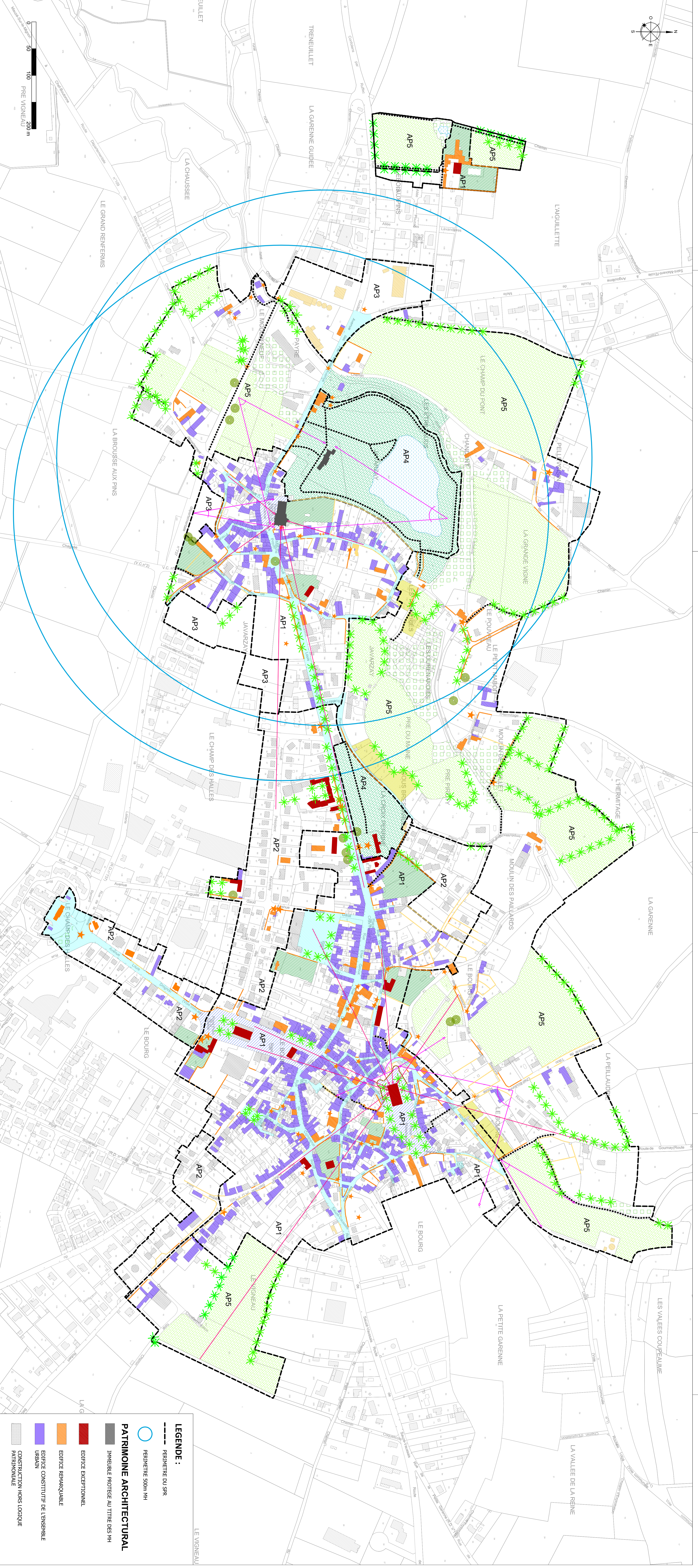
- PÉRIMÈTRE 500M NH
- PÉRIMÈTRE DU SPR
- IMMEUBLE PROTÉGÉ AU TITRE DES NH
- ÉDIFICE EXCEPTIONNEL
- ÉDIFICE REMARQUABLE
- ESPACE CONSTITUTIF DE TENSERIE URBAIN
- CONSTRUCTION HORS LOGIQUE PATRIMONIALE
- ÉLÉMENT PORTANT ATTENTE AU SITE
- ★ PETIT PATRIMOINE ET ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX SOUS REMARQUABLES
- VESTIGES DE FORTIFICATIONS
- MUR DE CLÔTURE REMARQUABLE (EN BON ÉTAT DE CONSERVATION)
- MUR DE CLÔTURE INTÉRESSANT (AUTRE ÉTUDE DE QUALITÉ MODÈSTE)

PATRIMOINE PAYSAGER

- ESPACE PUBLIC D'INTÉRÊT
- ESPACE REMARQUABLE
- PARC REMARQUABLE
- PELOUSE, PRUAIE ET GRAMP D'INTÉRÊT
- VENÈLE ET CHEMINEMENT D'INTÉRÊT
- JARDIN D'INTÉRÊT
- JARDIN POTAGER
- ARBRES ISOLÉS REMARQUABLES
- HAIES BOCCAGÈRES ET ALIGNEMENTS
- PRÉCÈS D'EAU
- BOISements D'INTÉRÊT

ZONAGE

- AP1 : NOUVEAU ANCIEN
- AP2 : EXTENSION URBAINE
- AP3 : ZONE SOUS-ÉVALUÉE À PROJET
- AP4 : PARC HISTORIQUE
- AP5 : ZONE MATURELLE ET MARCOLE



LEGENDE :

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- PÉRIMÈTRE 500M NH
- PÉRIMÈTRE DU SPR
- IMMEUBLE PROTÉGÉ AU TITRE DES NH
- ÉDIFICE EXCEPTIONNEL
- ÉDIFICE REMARQUABLE
- ESPACE CONSTITUTIF DE TENSERIE URBAIN
- CONSTRUCTION HORS LOGIQUE PATRIMONIALE
- ÉLÉMENT PORTANT ATTENTE AU SITE
- ★ PETIT PATRIMOINE ET ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX SOUS REMARQUABLES
- VESTIGES DE FORTIFICATIONS
- MUR DE CLÔTURE REMARQUABLE (EN BON ÉTAT DE CONSERVATION)
- MUR DE CLÔTURE INTÉRESSANT (AUTRE ÉTUDE DE QUALITÉ MODÈSTE)

PATRIMOINE PAYSAGER

- ESPACE PUBLIC D'INTÉRÊT
- ESPACE REMARQUABLE
- PARC REMARQUABLE
- PELOUSE, PRUAIE ET GRAMP D'INTÉRÊT
- VENÈLE ET CHEMINEMENT D'INTÉRÊT
- JARDIN D'INTÉRÊT
- JARDIN POTAGER
- ARBRES ISOLÉS REMARQUABLES
- HAIES BOCCAGÈRES ET ALIGNEMENTS
- PRÉCÈS D'EAU
- BOISements D'INTÉRÊT

ZONAGE

- AP1 : NOUVEAU ANCIEN
- AP2 : EXTENSION URBAINE
- AP3 : ZONE SOUS-ÉVALUÉE À PROJET
- AP4 : PARC HISTORIQUE
- AP5 : ZONE MATURELLE ET MARCOLE